Ce moyen réussit [1]. On ne nous dit pas de quelle manière ces billets sortaient du corps de la patiente. Ce qui advint du billet de sainte Marie-Madeleine et de la balle d'arquebuse, porte à croire qu'ils furent dégorgés par elle. Les autres obligations, que les démons gardaient « hors de son propre corps » furent retrouvées en des endroits désignés par l'exorciste au démon, au cours de ses adjurations. Ce dialogue se faisait par le truchement de Jeanne, qui n'ignorait donc pas quel endroit était désigné. On put ainsi détruire successivement dix-huit obligations signées. Regrettons que le texte ne nous en soit pas donné.

Les hosties consacrées furent remises « divinement et honorablement ». Tandis qu'elles approchaient dans la nuit, les démons criaient par la bouche de Jeanne : « Voici qu'on les rapporte! Elles sont en chemin. Nous sentons qu'elles approchent... » Et réitérèrent ces propos par plusieurs fois, durant l'espace d'une bonne demi-heure : contournant d'une cruauté inusitée tous les membres de la pauvre religieuse, la rendant (quant à la face) privée de tous linéaments, couleur et figure humaine. Ce qui était chose très hideuse à regarder. » C'était le 5 juillet 1584, vers les huit à neuf heures du soir. Sept hosties furent ainsi rendues, « entre lesquelles, il était une, laquelle avait été percée d'un coup de couteau au côté, y ayant à l'endroit de la perçure, une tache de sang ». D'autres furent remises le 5 septembre, les dernières quelques jours après [2].

D'autres objets encore furent restitués par les diables. Ainsi, « deux médailles antiques, l'une d'argent et l'autre de cuivre, qui étaient des représentations d'aucuns idoles qu'elle adorait (dont l'un était nommé Ninus) », notent les exorcistes. Jeanne s'explique de façon différente. Ce Ninus était une image étrange ; et les diables lui firent faire elle-même une autre image, « laquelle image, dit-elle, a été brûlée et consumée par les prêtres » [3]. L'accord laisse à désirer.

Fut rendue aussi la ceinture qui devait servir à l'étrangler [4], ainsi qu'une mystérieuse « balle de plomb d'arquebuse », qui retiendra plus loin notre attention.

1. *Discours*, p. 18 ; p. 16.

2. *Discours*, p. 19 ss. ; p. 17 ss. Il faut louer la discrétion des exorcistes montois, bien différente de l'exhibitionnisme fréquent à la même époque. Ces hosties furent discrètement consommées par Maisent à la communion de sa messe, les linges qui les enveloppaient furent brûlés par lui et les cendres jetées dans la piscine de la sacristie, avec les épingles qui les avaient tenus. Mais la relique de la vraie croix fut conservée et l'on s'en servira pour « mater et chasser d'elle autres diables ». On ne songea pas à présenter au public de nouvelles hosties « miraculeuses ». De même, les exorcismes ne furent jamais faits en public, mais généralement dans la chambre de la religieuse et en présence d'un petit nombre de témoins qualifiés.

3. *Discours*, p. 108 s. et 29 ; p. 105 et 27.

4. *Discours*, p. 119 ss. et 29 ; p. 116 ss. et 27.